

ATTESTATION

Nous certifions que

Raboud Group SA

adhère à la

Charte de prévention et de gestion des conflits internes à l'entreprise

et déclare ainsi :

- 1/** offrir aux salariés en situation de conflit la possibilité de s'adresser à une personne externe à l'entreprise nommée par la CCIF pour obtenir des conseils, un soutien ou mettre en place une médiation, afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés ;
- 2/** informer les salariés de l'existence d'un processus externe de résolution amiable des conflits, processus mis en place à leur intention et leur en rappeler régulièrement son existence et sa teneur afin qu'il soit connu de tout le personnel ;
- 3/** encourager les salariés à faire usage du processus précité ;
- 4/** favoriser la mise en place et le déroulement d'une médiation, notamment en demandant la suspension d'éventuelles procédures contentieuses durant la médiation ;
- 5/** introduire des clauses de médiation dans les contrats de travail, chaque fois que cela est possible et souhaitable ;
- 6/** porter la présente charte à la connaissance des avocats qui les assistent et les conseillent habituellement ;
- 7/** favoriser des rencontres avec d'autres signataires de cette charte pour échanger leurs expériences et améliorer leur pratique en matière de résolution amiable des conflits ;
- 8/** assurer la publicité de leur adhésion à cette charte par les moyens qu'elles jugent appropriés (par exemple sur leur site internet) et autoriser la CCIF à publier et à informer le public du fait qu'elles ont adhéré à la présente charte.